

Règlement de l'opération « **Le Club TotalEnergies sort le Grand Jeu !** »

Tous les week-ends du 28 février 2026 au 29 mars 2026

Le présent règlement a pour objet de définir les modalités de fonctionnement de l'opération « Le Club TotalEnergies sort le Grand Jeu ! » :

1. Société organisatrice

La société TotalEnergies Marketing France, société par actions simplifiée au capital de 390.553.839,00 euros, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 531 680 445, dont le siège social est situé 562 avenue du parc de l'île – 92000 Nanterre (ci-après dénommée la « **Société Organisatrice** ») organise un jeu dénommé « Le Club TotalEnergies sort le grand jeu (ci-après dénommé le « **Jeu** »), qui se déroulera tous les week-ends du 28 février 2026 au 29 mars 2026 entre 10 heures et 16 heures, dans les conditions ci-après exposées.

Pour toute information complémentaire concernant ce Jeu, vous pouvez contacter le [Service Consommateurs](#).

2. Contexte et mécanique

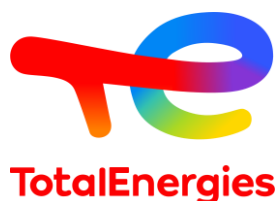
Le Club TotalEnergies lance un nouveau programme de fidélité et, à cette occasion, la Société Organisatrice a décidé de lancer le Jeu dans une sélection de stations-service du réseau TotalEnergies.

Ce Jeu se tiendra sur 10 journées d'animation organisées les week-ends entre le 28 février 2026 et le 29 mars 2026 entre 10h à 16h. Ce Jeu prendra place dans 18 stations-service à la marque TotalEnergies et Access de TotalEnergies dont le détail est fourni ci-dessous.

Lors de ces journées d'animation, la Société Organisatrice mettra en place dans les stations participantes, un jeu physique « Plinko » permettant de remporter, selon le résultat, une carte Café à la marque Comptoir des Arômes créditée d'un montant de 2,00 € TTC ou une e-recharge Lavage à la marque Wash d'un montant de 5,00 € TTC. *Les e-recharges sont des recharges sous forme de code qui doivent être saisis dans l'application Wash.*

3. Personnes concernées

Le Jeu est ouvert à tout client, qu'il soit professionnel ou particulier, souhaitant y participer dans l'une des stations participantes.

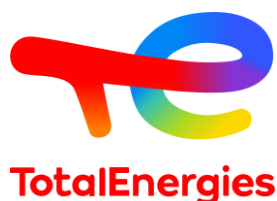


4. Dates et périmètre du Jeu

Le Jeu est valable entre 10h et 16h aux dates et dans les stations indiquées ci-dessous. La liste des stations participant au Jeu est également accessible sur [Le Club TotalEnergies sort LE GRAND JEU | TotalEnergies Services France](#).

Les clients sont invités à vérifier le jour de leur passage en station sur la liste mentionnée ci-après, si la station dans laquelle ils souhaitent se rendre participe ou non au Jeu et/ou à vérifier l’affichage à l’intérieur de la station.

Dates	Relais	Adresse
Samedi 28 février	RELAIS PLAINE FAVREUSE EST	RN118 91570 BIEVRES
Samedi 28 février	Relais Maréchal Leclerc Paris	RUE LEGION ETRANGERE 75014 PARIS
Dimanche 1 ^{er} mars	RELAIS COURBEVOIE VERDUN	43-47 BOULEVARD DE VERDUN 92400 COURBEVOIE
Dimanche 1 ^{er} mars	RELAIS DE ROCQUENCOURT	18 ROUTE DEPARTEMENTALE 307 78150 LE CHESNAY ROCQUENCOURT
Samedi 7 mars	RELAIS FERRIÈRES - BUSSY ST GEORGES	A4 - AIRE DE FERRIERES 77600 BUSSY ST GEORGES
Samedi 7 mars	LE RELAIS DE BUSSY SAINT GEORGES - BUSSY ST GEORGES	A4 - AIRE DE BUSSY SAINT GEORGES 77600 BUSSY ST GEORGES
Dimanche 8 mars	REIMS CHAMPAGNE SUD	A4 - PARIS STRASBOURG 51400 LES PETITES LOGES
Dimanche 8 mars	REIMS CHAMPAGNE NORD	A4 - STRASBOURG PARIS 51400 LES PETITES LOGES
Samedi 14 mars	MONTPELLIER FABREGUES NORD	A9 - AIRE DE FABREGUES NORD 34690 FABREGUES
Samedi 14 mars	AMBRUSSUM SUD	A9 - AIRE AMBRUSSUM SUD 34400 VILLETELLE
Dimanche 15 mars	LANCON DE PROVENCE EST	A7 - AIRE DE LANCON DE PROVENCE 13680 LANCON DE PROVENCE
Dimanche 15 mars	LANCON DE PROVENCE OUEST	A7 - AIRE DE LANCON OUEST 13680 LANCON DE PROVENCE
Samedi 21 mars	ORLEANS SARAN	GIDY A10 - AIRE D'ORLEANS SARAN 45520 GIDY
Samedi 21 mars	ORLEANS GIDY	A10 - AIRE ORLEANS GIDY 45520 GIDY
Dimanche 22 mars	MONDEVERT	RN 157 - AIRE DE MONDEVERT 35370 MONDEVERT
Dimanche 22 mars	LE MONT ST MICHEL	A84 - AIRE DU MONT ST MICHEL 50240 ST AUBIN DE TERREGATTE



Samedi 28 mars	PORT LAURAGAIS SUD	A61- AIRE DE PORT LAURAGAIS SUD 31290 AVIGNONET LAURAGAIS
Dimanche 29 mars	NARBONNE VINASSAN SUD	A9 - AIRE DE NARBONNE VINASSAN SUD 11110 SALLES D'AUDE

5. Modalités de l'Opération

Un animateur sera présent pour organiser et contrôler le bon déroulement du Jeu. Il remettra les lots indiqués ci-dessous.

Pendant toute la durée du Jeu et sur le périmètre concerné, la Société Organisatrice fait remporter :

- 9 500 cartes Café à la marque Comptoir des Arômes créditées d'un montant de 2,00 € TTC ;
- 3 000 e-recharge Lavage à la marque Wash d'un montant de 5,00 € TTC (code à saisir dans l'application Wash).

La répartition des lots est déterminée par la Société Organisatrice.

Les participants ne peuvent participer qu'une seule fois au Jeu, c'est-à-dire qu'ils ne pourront jouer qu'une seule fois au jeu « Plinko », leur permettant de remporter, selon le résultat, l'un des lots ci-dessus énoncés dans la limite des stocks disponibles au jour et dans la station concernée.

6. Respect de l'intégrité du Jeu

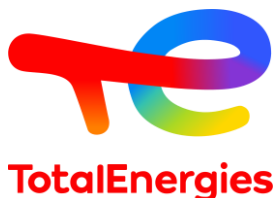
Toute fraude, abus, acte délibéré d'utilisation frauduleuse, ainsi que tout procédé, comportement ou manœuvre ayant pour objet l'obtention d'avantages sans que soient intégralement respectées les présentes modalités de Jeu ou qui nuirait au bon déroulement du Jeu, pourra entraîner des poursuites judiciaires intentées par la Société Organisatrice.

La volonté de fraude avérée ou la tentative de fraude démontrée d'un client, pourra être sanctionnée par la disqualification du participant au Jeu, sans que cela ne puisse donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni que la responsabilité de la Société Organisatrice ne puisse être recherchée.

La Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toutes vérifications nécessaires dans le cadre de l'application du présent règlement.

Pour des raisons d'affluence et/ou de sécurité, la Société Organisatrice se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler le Jeu à tout moment, y compris en cas d'événements indépendants de sa volonté, et ceci sans préavis, sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait, ni réparation d'un quelconque dommage moral ou financier pour les clients concernés.

Si pour quelque raison que ce soit, le Jeu ne devait pas se dérouler comme prévu en raison par exemple et non limitativement, d'un virus informatique, d'une maintenance, d'une panne de borne, d'un bug, d'une intervention ou d'une intrusion extérieure et non autorisée sur le système, d'une fraude, d'une défaillance technique ou tout autre motif dépassant le contrôle de la Société Organisatrice et



corrompant ou affectant la gestion, la sécurité, l'équité et la bonne tenue du Jeu, la Société Organisatrice se réserve le droit discrétionnaire d'annuler, de modifier ou de suspendre le Jeu ou encore d'y mettre fin sans délai, sans que les clients ne puissent rechercher sa responsabilité de ce fait.

7. Litiges

Le fait de participer au Jeu entraîne l'acceptation, sans réserve, du présent règlement dans son intégralité.

Le présent règlement et son interprétation sont soumis à la loi française. Tout litige qui n'aurait pu trouver de solution amiable sur son interprétation ou son exécution sera soumis aux tribunaux compétents du ressort du domicile du client.

8. Jeu complémentaire avec obligation d'achat pour les membres du Club TotalEnergies

En complément sur place, les clients qui sont membres du programme de fidélité Club TotalEnergies auront la possibilité de participer à un tirage au sort pour tenter de remporter une voiture Peugeot 308 Berline GT électrique 156ch - Batterie 55 kWh d'occasion d'une valeur commerciale unitaire indicative de 47 620,00€ TTC.

Pour être éligible, ils devront remplir un formulaire auprès de l'animateur présent en station. Ils devront également réaliser en leur qualité de consommateur, un achat d'un minimum de 10,00€ TTC en station-service du réseau TotalEnergies, *déduction faite des remises en boutique ou en restauration, à l'exception du tabac, de l'alcool, des jeux d'argent, des recharges téléphoniques, de la presse et de la librairie*, avec présentation de la carte Club TotalEnergies lors du paiement, sur la période de Jeu, soit du samedi 28 février 2026 au dimanche 29 mars 2026 inclus.

Les clients n'étant pas membres du programme de fidélité Club TotalEnergies auront la possibilité de s'inscrire gratuitement avec l'aide de l'animateur présent en station. Ils pourront ensuite participer au tirage au sort dans les conditions indiquées ci-dessus.

Extrait de règlement du Jeu « Le Club TotalEnergies sort Le Grand Jeu »

Jeu valable sur 10 journées d'animation organisées les week-ends entre le 28 février 2026 et le 29 mars 2026 entre 10h et 16h, dans 18 stations-service à la marque TotalEnergies et Access de TotalEnergies participantes. Voir liste des stations sur [Le Club TotalEnergies sort LE GRAND JEU | TotalEnergies Services France](#)

Les participants ne peuvent participer qu'une seule fois au Jeu, c'est-à-dire qu'ils ne pourront jouer qu'une seule fois au jeu « Plinko », leur permettant de remporter, selon le résultat, une carte Café à



TotalEnergies

la marque Comptoir des Arômes créditée d'un montant de 2,00 € TTC ou une e-recharge Lavage à la marque Wash d'un montant de 5,00 € TTC. *Les e-recharges sont des recharges sous forme de code qui doivent être saisis dans l'application Wash.*